

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Conseillers en exercice : 5

PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation :

06/04/2022

Date d'affichage :

13/04/2022

SECRETARE DE SEANCE : M. GIRARDET Charles

L'an deux mille vingt-deux le onze avril à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le six avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Vote des taxes locales
- 2 – Vote du budget primitif 2022
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 3 – Acquisition de terrains
- 4 – Communauté de communes : modification de la compétence habitat
- 5 – Informations et questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé.

1 – Vote des taxes locales

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux de référence des 2 taxes communales soit :

Taxe foncière bâti	=	37,64 %
Taxe foncière non bâti	=	20,21 %

La recette totale attendue est de 27 284 €.

Les allocations compensatrices correspondant aux 2 taxes s'élèveront à 188 €.

2 – Vote du budget primitif 2022

Commune

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	250 948 €	250 948 €
Investissement	214 510 €	214 510 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Eau

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	19 952 €	19 952 €
Investissement	37 600 €	37 600 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Assainissement

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	17 210 €	17 210 €
Investissement	99 276 €	99 276 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

La Tuffière

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	85 967 €	85 967 €
Investissement	56 081 €	56 081 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

3 – Acquisition de terrains

Le Maire informe les conseillers que les Consorts CHASERANT souhaitent vendre à la commune pour un euro symbolique deux parcelles leur appartenant.

Il s'agit des parcelles B21 et B 22 Lieu dit « Au Creux » d'une contenance de 11a 06ca et 11a 93ca.

Le conseil accepte cet achat et autorise le Maire à signer l'acte chez le Notaire. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

4 – Communauté de communes : modification de la compétence habitat

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification statutaire portant sur la compétence Habitat comme suit :

L'article 5-4-1 nouveau qu'il est proposé d'adopter est ainsi rédigé :

« Actions en faveur de l'amélioration et de la revitalisation de l'habitat et du cadre de vie à l'échelle intercommunale. Ces actions s'entendent très largement : elles englobent notamment le conseil, l'information, l'animation, la réalisation d'études, l'octroi de financements, ainsi que la mise en œuvre des dispositifs d'amélioration et de revitalisation de l'habitat, tels que les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) et les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) notamment de Rénovation Urbaine ;

Politique du logement social d'intérêt communautaire, dont l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;

Action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

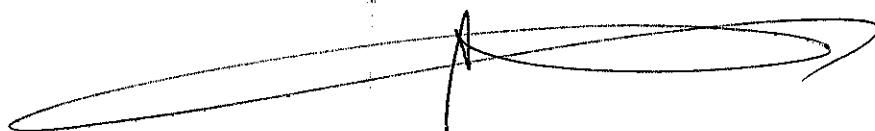
Les communes membres peuvent participer financièrement à ces actions. »

5 – Informations et questions diverses

Le Maire présente l'avancement de l'aménagement de la reculée et l'éventualité de mise en place de barrières interdisant l'accès aux Planches (sauf ayant droit). Des réactions assez vives ont été formulées : inquiétude d'une restriction de liberté des habitants et impossibilité pour les visiteurs d'accéder au site en véhicule, également en basse saison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance : GIRARDET Charles

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned below the text of the secretary.